



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

**9928<sup>e</sup>** séance

Vendredi 30 mai 2025, à 11 h 50

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Sekeris . . . . . (Grèce)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Bendjama
Chine . . . . .	M. Sun Lei
Danemark . . . . .	M. Bay
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Kelley
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M <sup>me</sup> Meyer
Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Persaud
Pakistan . . . . .	M. Jadoon
Panama . . . . .	M <sup>me</sup> Cedeño Rengifo
République de Corée . . . . .	M <sup>me</sup> Jiwon Moon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Eckersley
Sierra Leone . . . . .	M <sup>me</sup> Swallow
Slovénie . . . . .	M. Ponikvar
Somalie . . . . .	M. Farah

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Soudan du sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/331, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Danemark, France, Grèce, Guyana, Panama, République de Corée, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Algérie, Chine, Pakistan, Fédération de Russie, Sierra Leone, Somalie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, zéro voix contre et 6 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2781 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Kelley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En tant que rédacteur chargé de ce dossier, les États-Unis remercient les membres du Conseil de leur participation constructive au processus relatif à la résolution 2781 (2025). Nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud et du renouvellement de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et des mesures de gel des avoirs pour une nouvelle période de 12 mois.

Ces derniers mois, l'escalade de la violence a conduit le Soudan du Sud au bord de la guerre civile. Le peuple sud-soudanais mérite un processus politique pacifique et la fin de la violence. Les dirigeants du Soudan du Sud doivent désamorcer les tensions politiques et la violence, éviter la guerre civile, négocier de bonne foi et rétablir la paix. Nous demandons instamment au gouvernement de transition de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire avancer l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et conclure la période de transition.

Nous nous félicitons que le Conseil ait renouvelé l'embargo sur les armes, qui reste nécessaire pour endiguer le flux incontrôlé d'armes dans une région inondée d'armes à feu. Trop de personnes innocentes ont perdu la vie du fait des violences liées aux armes à feu et du conflit armé.

L'attaque alarmante lancée en mars 2025 par l'Armée blanche contre le personnel des Nations Unies dans le comté de Nasser et le bombardement de l'hôpital de Médecins sans frontières, le 3 mai, soulignent la nécessité de réduire la présence d'armes au Soudan du Sud et d'endiguer les flux d'armes illégaux.

Cette résolution adoptée aujourd'hui, qui renouvelle le régime de sanctions, proroge également le mandat du Groupe d'experts, dont les rapports indépendants contribuent à informer les États Membres des réalités sur le terrain et de meilleurs moyens de faciliter la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

Les États-Unis maintiennent leur engagement envers le peuple sud-soudanais et travailleront en étroite collaboration avec le gouvernement de transition, les autres membres du Conseil et toutes les parties prenantes pour promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité dans le pays et la région.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2781 (2025), rédigée par les États-Unis d'Amérique, qui proroge d'un an le régime de sanctions visant la République du Soudan du Sud.

Cette décision était fondée sur un certain nombre de considérations de principe. Malheureusement, nous n'avons pas constaté de changements de fond dans le texte par rapport à celui de l'année dernière (résolution 2731 (2024)). Les modifications apportées sont essentiellement d'ordre cosmétique. En outre, le document est encore plus surchargé d'évaluations de la situation politique dans le pays. En particulier, nous ne sommes pas d'accord avec le lien direct établi entre l'embargo sur les armes et les processus politiques internes dans le pays à travers le prisme de la violence politique.

L'allègement des sanctions du Conseil de sécurité visant le Soudan du Sud est une mesure attendue depuis longtemps. Les restrictions actuelles, y compris l'embargo sur les armes, constituent l'un des obstacles à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité. En d'autres termes, elles entravent la réussite du processus politique au Soudan du Sud et rendent plus difficiles le déploiement et l'équipement adéquat des forces armées nationales.

Les moyens de pression choisis par les auteurs du texte à l'égard du Soudan du Sud sont évidents dans cette résolution relative aux sanctions, qui ne reflète guère les besoins réels du peuple sud-soudanais. Cette approche ne fait que compliquer la situation et entraver une coopération efficace entre la communauté internationale et les autorités sud-soudanaises. Nous appelons à la poursuite de la coopération avec Djouba sur la base du respect de ses intérêts et de la prise en compte des caractéristiques nationales, historiques, ethniques et culturelles du Soudan du Sud.

Nous sommes ravis que les délégations qui représentent l'Afrique au Conseil de sécurité aient adopté une position fondée sur des principes, qui va dans le sens de la position inébranlable adoptée par l'Union africaine sur la levée progressive des sanctions du Conseil de sécurité sur le continent.

La Russie a toujours soutenu les mesures internationales visant à stabiliser le Soudan du Sud, notamment les initiatives de médiation de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous saluons les efforts déployés par les autorités sud-soudanaises pour faire avancer le processus politique et mettre en œuvre les dispositions de l'Accord revitalisé. Nous sommes convaincus que les modalités de cet accord relèvent de la compétence souveraine de Djouba. Toute ingérence dans ce processus est non seulement inacceptable, mais pourrait même conduire à des résultats inverses. Nous continuerons de soutenir le Soudan du Sud dans ses efforts pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité. Nous

sommes prêts à continuer de contribuer aux efforts internationaux visant à atteindre cet objectif.

**M. Sun Lei** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2781 (2025), relative aux sanctions concernant le Soudan du Sud.

Je voudrais apporter les précisions suivantes.

Premièrement, depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, les signataires ont souligné à plusieurs reprises leur engagement à le mettre en œuvre. La communauté internationale doit encourager les parties à renforcer le dialogue et la consultation, à régler rapidement leurs différends et à faire avancer le processus politique de manière ordonnée. Étant donné que la situation au Soudan du Sud est globalement stable et que les organisations régionales poursuivent activement leurs efforts de médiation, le texte de la résolution reflète une interprétation partielle de la situation actuelle, utilise un langage sévère à de nombreux endroits et exerce une pression excessive sur le pays. Cela ne contribuera pas à apaiser la situation, mais risque au contraire d'intensifier les antagonismes et de saper les efforts de médiation régionaux.

Deuxièmement, les élections, les finances et autres questions connexes relèvent des affaires intérieures du Soudan du Sud. La communauté internationale doit respecter la souveraineté du Soudan du Sud et le principe d'appropriation nationale et éviter d'utiliser les sanctions comme un outil politique de coercition, de pression ou même d'ingérence dans ses affaires intérieures. Alors que les conditions pour la tenue d'élections au Soudan du Sud ne sont pas encore réunies et que la situation économique reste tendue, la résolution continue d'insister sur des exigences et des normes irréalistes sur des questions comme la préparation des élections, la gestion financière et l'allocation des ressources, ce qui n'est manifestement pas constructif.

Troisièmement, le Soudan du Sud a été fondé il y a moins de 14 ans, alors que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil est en vigueur depuis environ sept ans, ce qui a considérablement limité la capacité du pays à mettre en œuvre l'Accord revitalisé, à renforcer la protection des civils et à maintenir la sécurité et la stabilité. Le Gouvernement sud – soudanais a toujours coopéré avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, entre autres, et a déployé des efforts soutenus et accompli des progrès concernant les principaux critères de référence. En mars dernier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué sur la situation au Soudan du Sud, dont le paragraphe 12 appelle explicitement à la levée de l'embargo sur les armes imposé au pays. La Chine appelle le Conseil de sécurité à tenir compte des préoccupations légitimes du Soudan du Sud et d'autres pays africains et à ajuster ou à lever les sanctions pertinentes dans les meilleurs délais.

Durant les consultations sur cette résolution, les membres africains du Conseil, sur la base de la demande du Soudan du Sud et en tenant compte de la situation et des besoins les plus récents, ont présenté une proposition visant à autoriser une dérogation pour les Forces unifiées nécessaires, pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Il s'agit d'une solution raisonnable et réalisable au stade actuel. Cependant, il est décevant de voir que le rédacteur a insisté pour maintenir sa position nationale, n'a pas tenu compte de la demande du pays concerné, a refusé de discuter de manière exhaustive des points de vue constructifs des pays de la région et a insisté sur le maintien des mesures de sanctions.

Ce mois-ci, lorsque le Conseil a examiné le texte de la résolution 2779 (2025) sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (voir S/PV.9913), la Chine a fait part de ses préoccupations concernant les nombreuses pratiques déraisonnables du rédacteur. Cette fois-ci, le pays rédacteur a de nouveau retardé le processus de consultation et réduit le temps imparti. En outre, il n'a jamais

sollicité officiellement les commentaires écrits des autres membres du Conseil sur le texte et a insisté pour que le texte soit mis aux voix alors qu'il y avait encore des divergences évidentes entre les membres. Ces pratiques sont clairement incompatibles avec les pratiques établies du Conseil et sapent l'unité et la coopération au sein de cet organe. Nous demandons instamment au rédacteur d'adopter une approche objective et impartiale, d'écouter les demandes raisonnables du pays concerné et des pays de la région, de s'efforcer de rapprocher les points de vue des membres du Conseil et d'assumer effectivement les responsabilités qui lui incombent.

Pour conclure, je voudrais féliciter la Grèce d'avoir mené à bien sa présidence du Conseil durant ce mois et adresser au Guyana tous mes vœux de succès à la présidence pour le mois prochain.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la prorogation du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, notamment de l'embargo sur les armes et du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud. Nous remercions les États-Unis, en tant que rédacteur, pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour que les négociations aboutissent, et les membres du Conseil pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve.

Ce régime de sanctions est un outil important pour appuyer la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Nous demeurons profondément préoccupés par les difficultés auxquelles le pays est confronté sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité. Nous avons toujours soutenu que la levée progressive de l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud devait tenir compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de référence fixés par le Conseil. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/54) indique clairement que les objectifs de référence ne sont pas atteints et que le rythme auquel les choses s'améliorent n'est pas de nature à favoriser la paix et la stabilité. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les progrès en faveur de la réalisation de ces objectifs de référence et, plus généralement, l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, conclu en 2018. Nous poursuivrons nos efforts aux côtés du Soudan du Sud, de l'ONU, des membres du Conseil et des organisations régionales en vue de bâtir un avenir pacifique pour le Soudan du Sud.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est abstenu dans le vote sur la résolution 2781 (2025), portant sur la prorogation du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud.

Les sanctions sont un outil important à la disposition du Conseil. Elles doivent être utilisées de manière judicieuse et responsable, et non pas seulement comme une mesure punitive à des fins politiques. Elles doivent faire l'objet d'un examen périodique pour s'assurer de leur utilité. Si elles s'avèrent plus dommageables qu'utiles, le Conseil doit revoir sa décision.

Dans le cas du Soudan du Sud, il est clair que l'embargo sur les armes a entravé la capacité du pays de s'acquitter de la responsabilité fondamentale d'un État, qui est de protéger son peuple et ses frontières. L'embargo prive les Forces unifiées nécessaires d'équipement, qui constitue un élément important de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Dans le même temps, nous avons constaté – lors des attaques menées dans le Haut-Nil contre les forces sud-soudanaises et l'hélicoptère de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud – que les groupes armés ont acquis des armes de pointe, ce qui montre bien que l'embargo est inefficace. L'Union africaine, les membres africains du Conseil et le pays concerné se sont clairement opposés à la prorogation de l'embargo sur les armes. Nous pensons que les voix africaines doivent être dûment prises en compte dans les décisions du Conseil.

Enfin, je salue le grand professionnalisme et le sens de l'écoute qui ont caractérisé la présidence grecque du Conseil ce mois-ci. Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos plus sincères félicitations. Nous nous félicitons d'avance de la présidence du Guyana et lui souhaitons plein succès.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Sierra Leone, la Somalie et mon pays, l'Algérie.

L'adoption de sanctions est une des importantes responsabilités confiées au Conseil par la Charte des Nations Unies. Les sanctions, lorsqu'elles sont bien calibrées et tiennent compte du contexte, peuvent être un outil important qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, il est tout aussi important de reconnaître que, lorsqu'elles ne sont pas bien conçues et réexaminées régulièrement, elles peuvent avoir des conséquences involontaires qui portent atteinte aux capacités nationales, entravent la gouvernance et font obstacle aux efforts de relèvement postconflit.

Les membres africains du Conseil de sécurité restent préoccupés par les répercussions de plus large portée que les régimes de sanctions ont sur le continent africain. Dans le contexte spécifique du Soudan du Sud, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de réexaminer en détail et dans les meilleurs délais les mesures en place, y compris l'embargo sur les armes. Ce réexamen est essentiel pour s'assurer que le régime de sanctions reste adapté à l'évolution de la dynamique sur le terrain et qu'il renforce, plutôt qu'il n'entrave, les efforts déployés au niveau national en faveur de la consolidation de la paix, de la réconciliation et du renforcement des institutions.

Nous sommes particulièrement conscients des défis que pose l'embargo sur les armes dans le contexte de la mise en œuvre, par le Gouvernement de transition, du chapitre II de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui est un élément fondamental pour mener à bon terme la réforme du secteur de la sécurité et le processus de paix dans son ensemble.

C'est dans ce contexte, et conformément à la position fondée sur des principes de l'Union africaine, que la Sierra Leone, la Somalie et l'Algérie se sont abstenues dans le vote sur la résolution 2781 (2025). L'Union africaine a toujours encouragé le Conseil à veiller à ce que les sanctions soient non seulement efficaces, mais aussi adaptées au contexte, proportionnées et favorables aux efforts de consolidation de la paix déployés par les États Membres.

La Sierra Leone, la Somalie et l'Algérie ont participé de manière constructive et de bonne foi aux négociations sur cette résolution. Nous regrettons toutefois que le texte final n'ait pas intégré une proposition critique que nous avons faite concernant la levée de l'embargo sur les armes pour les Forces unifiées nécessaires. Nous avons présenté cette proposition, guidés comme toujours par la position de l'Union africaine. En février dernier, le Sommet de l'Union africaine a de nouveau appelé à la levée de l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud. Cet appel a été renouvelé le 18 mars par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Nous prenons note des préoccupations qui ont été exprimées au sujet de la situation actuelle, et nos trois pays réaffirment leur engagement à continuer de collaborer avec les membres du Conseil afin que ces questions et d'autres questions en suspens soient examinées comme il convient lors des délibérations futures. Nous exhortons également toutes les parties à l'Accord revitalisé à respecter les principes qui y sont énoncés et à faire preuve d'un véritable engagement en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en République du Soudan du Sud.

Pour conclure, les membres africains du Conseil de sécurité restent déterminés à travailler avec les membres du Conseil et toutes les parties prenantes à l'appui d'une

approche cohérente et équilibrée de la situation au Soudan du Sud, qui respecte les principes énoncés dans la Charte, renforce l'appropriation nationale et accompagne le peuple et les autorités du Soudan du Sud dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables.

Nous tenons en outre à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence réussie du Conseil ce mois-ci, et nous saluons nos collègues du Guyana qui présideront le Conseil le mois prochain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan du Sud.

**M<sup>me</sup> Adeng** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, je souhaite exprimer notre gratitude au Conseil pour sa collaboration continue avec notre pays en ce qui concerne le processus de paix. Nous prenons note de la décision du Conseil de proroger le régime de sanctions (résolution 2781 (2025)) et nous réaffirmons notre engagement à poursuivre un dialogue constructif et à coopérer avec l'ONU et ses États Membres.

Nous nous félicitons également de l'appui indéfectible de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous les remercions de l'attention et des efforts concrets qu'elles consacrent sans relâche au Soudan du Sud. Grâce à leur soutien, nous continuerons d'avancer sur la voie de la paix et de la stabilité.

Par ailleurs, nous saluons et remercions le Groupe des États d'Afrique et les membres du Conseil, en particulier les Gouvernements chinois, russe et pakistanais, pour leurs positions fondées sur des principes, leur solidarité et leur mobilisation constante durant le processus de négociation. Leur engagement en faveur de l'équité et leur reconnaissance de l'importance de solutions nationales ne sont pas passés inaperçus.

Si nous saluons certains aspects de la résolution, nous sommes profondément déçus par la décision du Conseil d'exclure la proposition importante qui visait à renforcer et à protéger le processus de paix. Notre proposition avait pour but de renforcer le rôle des forces nationales unifiées dans la mise en œuvre du chapitre II de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui est au cœur de l'architecture de paix que nous nous employons sans relâche à mettre en place. Malgré nos efforts et les consultations, nous pensons que le texte final est malheureusement en contradiction avec l'appui constant du Conseil aux objectifs de référence en matière de paix au Soudan du Sud.

Je tiens également à soulever une question plus générale et tout aussi urgente : la levée des sanctions et de l'embargo sur les armes n'est pas seulement une question de sécurité ou de souveraineté nationale, mais aussi une question de perspectives économiques et de dignité. Le coût des sanctions est supporté non seulement par le Gouvernement, mais aussi par les citoyens ordinaires. Ces mesures entravent la croissance, retardent le développement, découragent les investissements étrangers et rendent l'État vulnérable face aux acteurs non étatiques et aux éléments hors-la-loi.

Il y a tout juste quelques jours, j'ai reçu le message d'un jeune entrepreneur sud-soudanais qui exprimait sa frustration en raison de la persistance des sanctions, qui découragent les investisseurs étrangers qui veulent investir dans son entreprise. Voici ce qu'il a dit :

« Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre malgré votre travail très prenant à l'Organisation des Nations Unies, surtout en ce moment crucial où ceux qui affirment avoir compris nos problèmes mieux que nous, les Sud-Soudanais, s'approprient à décider de la façon dont nous devrions vivre. En tant qu'individu directement concerné et sans affiliation politique, je pense qu'il est nécessaire de

rendre compte des conséquences négatives que l'embargo sur les armes a sur le peuple sud-soudanais. Je ne suis qu'un citoyen ordinaire qui fait de son mieux pour améliorer la situation dans son pays en essayant de convaincre les investisseurs d'y investir, mais ce n'est pas facile. J'ai une famille à charge, je n'ai pas d'emploi et je n'ai pas suffisamment de fonds pour approvisionner ma petite entreprise. Les efforts et les moyens du Gouvernement visant à soutenir les dirigeants de petites entreprises ont été paralysés par les sanctions, et aucune banque commerciale du pays n'octroie de prêt aux Sud-Soudanais. Au lieu de cela, les banques accordent des prêts à des entreprises étrangères dans notre pays, au prétexte que le Soudan du Sud fait l'objet de sanctions et qu'elles ne veulent pas prendre le risque de traiter avec nous. Qu'allons-nous faire pour nous développer, au lieu de travailler dur pour simplement pouvoir manger matin, midi et soir ? »

Ses propos font écho aux préoccupations de millions de jeunes sud-soudanais dont les aspirations sont mises à mal non pas par le conflit, mais par l'isolement. Les sanctions sont souvent présentées comme un outil permettant de faire appliquer le principe de responsabilité, mais elles risquent aussi de faire obstacle aux possibilités. Lorsque les jeunes, qui représentent l'avenir de notre pays, ont le sentiment que la communauté internationale ferme des portes au lieu d'en ouvrir, il y a de quoi s'inquiéter.

Le Soudan du Sud a fait des progrès, mais nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire et nous continuerons d'avancer sur la voie de la paix et du développement. Je veux être claire : nous ne demandons pas un blanc-seing, nous demandons l'égalité des chances et une approche équilibrée qui soutienne les efforts de celles et ceux qui œuvrent en faveur de la paix et du renouveau économique. Il ne faut pas oublier qu'il ne peut pas y avoir de paix durable sans moyens de subsistance, sans espoir et sans perspectives d'avenir.

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud reste engagé en faveur de la paix, des réformes et de la coopération. Mais nous voudrions renouveler notre appel en faveur d'une approche plus équilibrée qui favorise l'appropriation nationale, encourage la revitalisation économique et tienne compte du coût humain des sanctions.

Nous prions le Conseil de rester engagé, mais aussi d'écouter – d'écouter les voix du peuple, de soutenir les solutions locales et de veiller à ce que les outils internationaux destinés à encourager la paix ne la retardent pas accidentellement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de mai, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation grecque aux autres membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois très chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil est saisi. Nous n'aurions pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentantes et représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs et traductrices, les rédacteurs et rédactrices de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation guyanienne pour le mois de juin.

*La séance est levée à 12 h 20.*